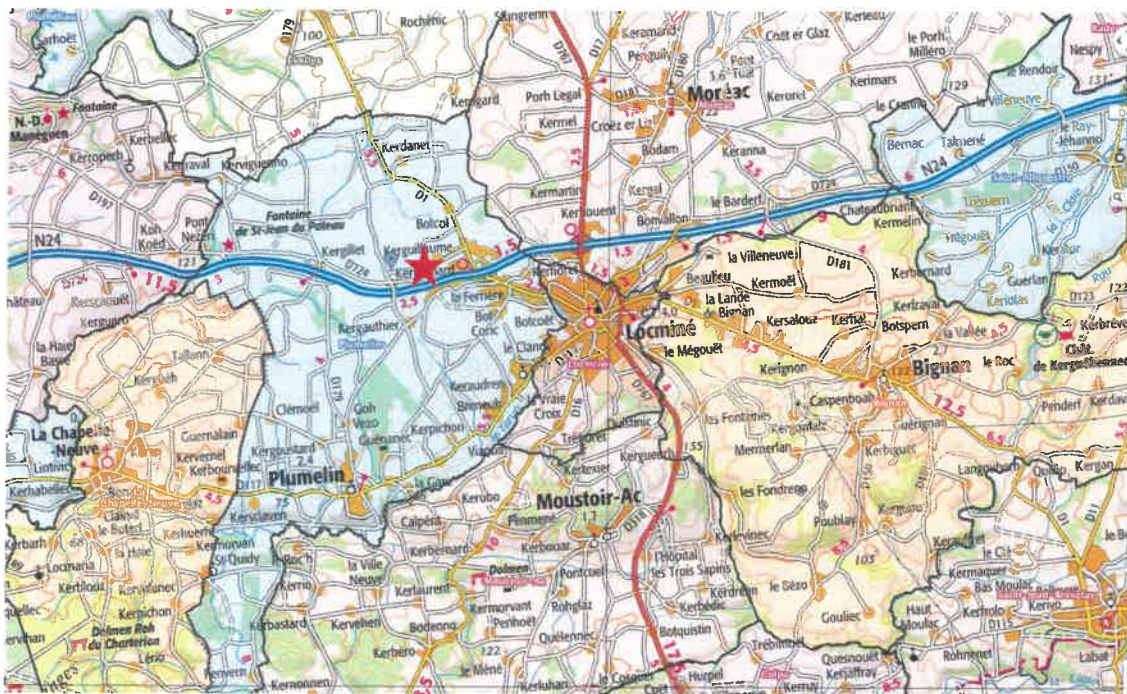


1. OBJET DU DOSSIER

La société ZIEGLER France a pour projet la construction d'un entrepôt de stockage sur le territoire communal de Plumelin dans le Morbihan.

La commune comptait au 1^{er} janvier 2016, 2 762 habitants. Plumelin se situe au centre des deux importants axes routiers Rennes – Lorient (RN24) et Vannes - Pontivy, à la porte du centre Bretagne, dans le pays de Locminé.



Cet entrepôt sera dédié au stockage de boîtes de conserves métalliques ou en bocaux verre contenant des produits alimentaires.

Compte-tenu du volume de l'entrepôt et de la quantité de matières combustibles stockées, l'établissement sera soumis à ENREGISTREMENT au titre des Installations Classées pour la Protection de l'environnement sous la rubrique n°1510-2.

Entrepôts couverts (stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des), à l'exclusion des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant, par ailleurs, de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage de véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts frigorifiques.

**Ce dossier a pour objet la demande d'ENREGISTREMENT au titre des ICPE.
Pour ce projet, un permis de construire a été déposé en Mairie de Plumelin. Le récépissé de dépôt est joint en annexe (ANNEXE 1.1).**

2. IDENTITE DU DEMANDEUR

2.1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ZIEGLER

2.1.1. Généralités

Avec plus de 3.240 collaborateurs, 120 points d'implantation, 930.000 m² d'entrepôts et un chiffre de facturation de 1,28 milliards € (2015), le Groupe ZIEGLER compte parmi les leaders européens dans les métiers de l'organisation du transport multimodal (transport routier, aérien, maritime) et de la logistique.

Outre le Bénélux, le Groupe ZIEGLER s'est développé en France, Suisse, Allemagne, Grande-Bretagne, Irlande, Grèce, Pologne ainsi qu'au Maroc, en Tunisie, en Chine et en République Sud-Africaine. Mais au-delà de ses implantations, ZIEGLER vous ouvre le monde grâce à un réseau puissant d'agents exclusifs qui prolongent le savoir-faire ZIEGLER aux quatre coins du monde. L'alliance d'entreprises aux prestations cohérentes et complémentaires fait aujourd'hui la force du Groupe ZIEGLER. Le Groupe propose une offre globale couvrant l'intégralité de la chaîne logistique. Groupe Européen à part entière, c'est à Bruxelles, capitale de l'Europe, que les décisions stratégiques sont prises en veillant à la cohésion de l'ensemble.

Une plaquette « Présentation – Activité » du groupe ZIEGLER est jointe en annexe (ANNEXE 6).

2.1.2. Siege social

Raison sociale : ZIEGLER France SA
 Direction : SIEGE
 Rue et numéro ou lieu-dit : 1, avenue Konrad Adenauer
 Commune : 59 223 RONCQ
 Capital social : 6 500 000 €
 Code APE-NAF : 5229B
 SIRET : 354 500 225 00561

2.1.3. Identification de l'exploitant

Nom commercial : ZIEGLER FRANCE
 Forme juridique : SA
 Directeur d'agence : Jean-Marc PRADEL
 Rue et numéro ou lieu-dit : Rue de Tréfléan – Lieu-dit Sabrun
 Commune : 56 450 THEIX-NOYALO
 Code APE-NAF : 5229B
 SIRET : 354 500 225 01486

Signataire de la demande : Jean-Marc PRADEL, directeur d'agence

Coordonnées : +33 2 97 54 04 87
 +33 6 10 02 03 41
 jean_marc_pradel@zieglergroup.com

2.1.4. Adresse du projet du projet

Le projet ZIEGLER se situe au sein de la ZA Keranna Nord de la commune de Plumelin. Cette zone se trouve en dehors du Bourg (environ 3400 m) et à environ 150 m au Nord de la RN24.

Rue et numéro ou lieu-dit :	ZA Keranna Nord Kerichelard
Commune :	56 500 PLUMELIN
Parcelles :	ZN38 et ZN3

Un plan de localisation de l'établissement projeté est joint au dossier - Plan 1153_ICPE_001_SIT_01.

2.2. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

2.2.1. Capacités techniques

2.2.1.1. Présentation du groupe ZIEGLER – Les grandes dates

2012:

Nouvel entrepôt de 5000 m² à Casablanca. En République Sud-Africaine, Logisticor devient Ziegler South Africa, Simba Logistics en Chine devient Ziegler China.

2010:

Après la Chine, ZIEGLER s'étend en Grèce (Ziegler Hellas à Athènes), en Pologne (Sostrana Varsovie aujourd'hui Ziegler) et en Afrique du Sud par le biais de Logisticor présent à Johannesburg, Durban et Beit Bridge

2009:

Programme Spécial Chine : ZIEGLER offre des services logistiques complets tant maritimes qu'aériens entre l'Europe et les régions côtières et intérieures de Chine.

2008:

100ème anniversaire de ZIEGLER Belgium.

2002-2003:

ZIEGLER FRANCE lance sur le marché français ZIEGLER AEROSPACE, une division spécialisée dans la logistique au service de l'industrie aéronautique.

En Allemagne, ZIEGLER GmbH s'étend par l'ouverture de bureaux exclusivement dédiés aux activités maritimes/aériennes: Dusseldorf, Hambourg, Bremen et Stuttgart.

2002:

Implantation en Irlande sous le nom ZIEGLER LOGISTICS Ltd.

2001:

Renforcement du réseau de messagerie nationale en France par les reprises de Trans Service et Chatel.

1994: Au classement IATA, ZIEGLER est le premier agent de fret aérien en Belgique.

1995:

ZIEGLER obtient l'Oscar à l'Exportation 95, reconnaissance officielle de l'Office Belge du Commerce Extérieur récompensant le dynamisme en matière d'exportation.

1986:

Implantation au Maroc. Aujourd'hui, ZIEGLER MAROC est un des rares opérateurs multimodaux disposant de son propre entrepôt dans le port de Casablanca.

Les années 60 se caractérisent par une expansion rapide du Groupe au niveau du Bénélux, la France, le Royaume-Uni et la Suisse.

1958:

ZIEGLER est désigné comme transitaire officiel de l'Exposition Universelle de Bruxelles. Cet événement est le point de départ d'un véritable essor et d'un déploiement international.

1919:

ZIEGLER est reconnu comme étant le leader de marché pour l'importation de vins et spiritueux depuis la France.

1908: Fondation de la société ZIEGLER à Bruxelles par M. Arthur Joseph Ziegler. L'entreprise devient rapidement synonyme de qualité en transport et en logistique.

2.2.1.2. Le groupe ZIEGLER et l'activité logistique

Sur 930.000 m² d'entrepôts répartis à travers l'Europe, ZIEGLER propose une offre modulaire spécialement adaptée à la demande des clients. Il est mis en œuvre des solutions sur mesure, en fonction de la morphologie et de la fragilité des produits, de leurs impératifs de préparation et de conditionnement.

- entreposage sous Douane, stockage;
- Supply chain management;
- gestion des commandes, gestion des stocks;
- préparation des commandes;
- assemblage, montage, emballage;
- contrôle qualité;
- facturation;
- distribution nationale et internationale

2.2.1.3. ZIEGLER France

Les plateformes logistiques en France sont au nombre de 29 :

- Région Parisienne	Rungis - Roissy - Blanc-Mesnil
- Alsace	St Louis - Mulhouse - Colmar - Strasbourg
- Pays de Loire	Nantes - Le Mans -Angers - Cholet, Les Herbiers - Laval
- Poitou/Charentes	Poitiers - Saintes
- Bretagne	Vannes (Ploërmel) - Rennes
- Normandie	Rouen
- Centre	Orléans
- Rhône-Alpes/Paca	Lyon - Grenoble - Avignon - Saint Etienne
- Auvergne	Clermont-Ferrand
- Bourgogne	Dijon - Autun
- Midi Pyrénées/Aquitaine	Toulouse - Bordeaux
- Nord/Ardennes	Lille - Sedan

Une plaquette « Présentation – Activité » du groupe ZIEGLER est jointe en annexe (ANNEXE 6).

2.2.1.4. ZIEGLER Theix

Le futur site ZIEGLER de Plumelin sera exploité par l'établissement ZIEGLER THEIX. Le directeur d'agence, Monsieur PRADEL, exploitant des 2 sites, travaille dans le secteur de la logistique depuis 1993.

Le site de Theix est également une plateforme logistique. La plaquette « présentation – Activité » jointe en annexe (ANNEXE 6) présente le site de Theix et les différentes activités exercées (dépotage de containers, stockage, emballage ...).

Le site est équipé d'un système de gestion automatisée des stocks et l'état des stocks peut être consulté par les clients via internet (LOGIS WMS).

2.2.2. Capacités financières

Groupe ZIEGLER :

Implantations :	120 agences
Terminaux informatisés :	2.000 postes
Collaborateurs :	3.240
Entrepôts :	930.000 m ²
Chiffre de facturation (2015) :	1, 28 milliards €

Le projet ZIEGLER Plumelin sera porté par une SCI et exploité par ZIEGLER France SA à Theix (56 450).

2.2.3. Cessation d'activité

La notification de cessation d'activité doit être faite dès lors qu'une installation classée est mise à l'arrêt définitif. Il peut s'agir d'une cessation partielle d'activité ou d'une cessation totale d'activité. Pour les installations soumises à AUTORISATION ou ENREGISTREMENT, la notification doit être faite au préfet au moins 3 mois avant la mise à l'arrêt définitif.

La déclaration de cessation d'activité n'a pas pour seul objet d'informer le préfet de la mise à l'arrêt de l'activité.

Elle doit être accompagnée des mesures de mise en sécurité prises ou prévues pour assurer, dès l'arrêt de l'exploitation, la mise en sécurité du site.

Ces mesures comportent notamment :

- l'évacuation des produits dangereux, et, pour les installations autres que les installations de stockage de déchets, gestion des déchets présents sur le site ;
- des interdictions ou limitations d'accès au site ;
- la suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- la surveillance des effets de l'installation sur son environnement

Lorsque, du fait de la mise à l'arrêt des installations, des terrains susceptibles d'être affectés à nouvel usage sont libérés, le site doit faire l'objet de mesures de remise en état. Ces mesures, en ce qu'elles concernent le site lui-même, sont définies en fonction d'un usage futur.

Pour les sites soumis à ENREGISTREMENT, ces mesures sont définies de façon concertée (sauf si l'état dans lequel doit être remis le site est déjà déterminé par l'arrêté d'autorisation ou d'enregistrement). Au moment de la notification de la cessation d'activité, l'exploitant doit alors transmettre au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme et au propriétaire du terrain d'assiette de l'installation les plans du site et les études et rapports communiqués à l'administration sur la situation environnementale et sur les usages successifs du site ainsi que ses propositions sur le type d'usage futur du site qu'il envisage de considérer. Il doit transmettre dans le même temps au préfet une copie de ses propositions.

Nous pouvons également noter que dans le cadre de l'implantation sur un site nouveau, ce qui est le cas pour le projet ZIEGLER :

La demande comprend la proposition du demandeur sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif ainsi que l'avis du propriétaire (si différent du demandeur), du maire (ou président de l'établissement public de coopération intercommunale -EPCI- compétent en matière d'urbanisme).

Ces avis sont réputés émis à défaut de réponse sous 45 jours.

Un courrier dans ce sens a été transmis au Maire de PLUMELIN ainsi qu'au Président de Locminé Communauté et au propriétaire du terrain. Une copie du courrier ainsi que les réponses sont jointes en annexe (ANNEXE 1.2).

3. LOCALISATION DU PROJET

Le projet ZIEGLER se situe au Nord de la commune de Plumelin en dehors du Bourg (environ 3400 m) et à environ 150 m au Nord de la RN24, au sein de la zone industrielle Keranna Nord.

La zone de Keranna Nord, de 445 746 m², dédiée aux activités artisanales et industrielles et créée en 1993 à Plumelin, est située au bord de la RN 24, sur l'axe Rennes Lorient. Les entreprises implantées sur cette zone bénéficient ainsi d'une très bonne visibilité ainsi que d'une facilité d'accès avec deux échangeurs sur la RN24. De nombreuses entreprises industrielles sont implantées dans cette zone, générant par leur proximité un dynamisme économique intéressant.

Nous pouvons noter que le bourg de Locminé se situe à environ 3300 m à l'Est des parcelles concernées par le projet.

Parcelles	Surfaces en m ²
ZN38	32 120
ZN3	29 360
TOTAL	61 480

L'entrepôt de stockage sera implanté sur les parcelles 38 et 3 section ZN.

Les parcelles prévues pour l'implantation de l'entrepôt sont des champs à l'heure actuelle. Il n'y a pas d'arbres à haute tige.

Zones artisanales aux alentours de Plumelin



Les entreprises voisines sont :

Entreprises	Activités	Classement ICPE
Gouters magiques à l'Ouest	Plate-forme logistique	1510-Enregistrement 2925-Déclaration
France Boisson au Sud	Distribution de Boisson	Pas d'information
Cozigou à l'Est	Distribution de Boisson	Pas d'information

Le tableau ci-dessus indique les sociétés les plus proches. Un plan joint au dossier permet de voir toutes les entreprises de la zone – 1153_ICPE_001_SIT_01.

La parcelle n°38 comprend deux bâtiments existants qui seront conservés en l'état mais non exploités.

L'entrepôt de stockage sera composé de 7 cellules séparées par des murs REI120. L'emprise de l'entrepôt est de 20 779 m² et la surface de plancher créée est de 20 074 m²
Nous pouvons noter une zone de bureaux extérieure de 43 m² sous forme de bungalows.

La hauteur du bâtiment au faitage sera de 10.3 m soit un volume d'entrepôt de 206 800 m³ environ
Les produits stockés seront des boîtes « blanches », c'est-à-dire des conserves en bocaux métalliques ou verre appertisées non étiquetées contenant des produits alimentaires.

La quantité de produits combustibles stockés sera de 1 835 tonnes environ.
Les produits stockés et modes de stockage seront décrits dans un paragraphe ultérieur.

4. SITUATION DES ACTIVITES EN REGARD DE LA NOMENCLATURE ICPE DANS LE CADRE DU PROJET

4.1. ACTIVITES SOUMISES A ENREGISTREMENT

1510-2	<p>Entrepôts couverts (stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des), à l'exclusion des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant, par ailleurs, de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage de véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts frigorifiques. Le volume des entrepôts étant :</p> <p>2. Supérieur ou égal à 50 000 m³ mais inférieur à 300 000 m³ → 206 800 m³ → 1 835 tonnes de produits combustibles</p>
---------------	---

4.2. ACTIVITES SOUMISES A DECLARATION

Sans objet.

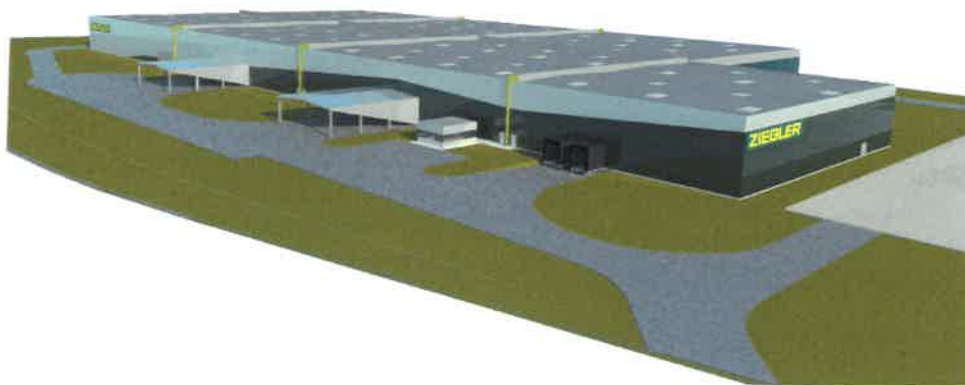
4.3. ACTIVITES NON CLASSEES

2925	<p>Accumulateurs (ateliers de charge d'). La puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW → < 50 kW</p>
-------------	---

5. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

5.1. ENTREPOT DE STOCKAGE

5.1.1. Organisation du site



L'entrepôt sera construit sur les parcelles ZN38 et ZN3. Il sera composé de 6 cellules de 2 987 m² et 1 cellule de 1 988 m².

Les surfaces seront réparties comme suit :

- Surface plancher créée : 20 074 m²
- Emprise projet entrepôt : 20 779 m²
- Emprise projet bureaux : 43 m²
- Emprise existant : 513 m²

L'entrepôt sera implanté au minimum à 29 m des limites de propriété au Nord et à l'Est et sera équipé d'une voirie sur son périmètre.

La hauteur du bâtiment au faitage sera de 10.3 m environ soit un volume d'entrepôt de 206 800m³.

Trois cellules seront équipées de quais de chargement/déchargement.

Un document spécifique lié aux exigences règlementaires des entrepôts soumis à Enregistrement au titre des ICPE est joint à ce dossier. Il présente tous les aménagements prévus sur le site.

5.1.2. Organisation des cellules

La capacité maximale de stockage du site sera de 31 116 palettes réparties dans les différentes cellules.

Les cellules seront organisées comme suit :

Cellule	Surface en m ²	Nombre de palettes
A	2 998 m ²	4 968
B	2 984 m ²	4 444
C	2 984 m ²	4 360
D	1 998 m ²	2 856
E	2 998 m ²	4 968
F	2 984 m ²	4 740
G	2 984 m ²	4 780
TOTAL		31 116 palettes

Les cellules B, C et D seront équipées de quais de chargement/déchargement.

Des plans illustrant les stockages sont joints au dossier. Plan 1153_ICPE_102_ENS_PRO_0 / Plan Coupes 1153_ICPE_300_COUP_PRO_0

Les stockages seront organisés en îlots de hauteur de 6.4 m maximum soit 4 niveaux de palettes. Ces îlots auront une surface maximale de 500 m². La largeur des allées entre chaque îlot sera de 2 m minimum.

Les cellules seront séparées par des murs REI120.

5.1.3. Nature du stockage

Les produits stockés seront des boîtes « blanches », c'est-à-dire des conserves en bocaux métalliques ou verre appertisées non étiquetées contenant des produits alimentaires. Cette offre de stockage sera proposée à des professionnels de l'agro-alimentaire régionaux. Il s'agira de stockage de palettes en masse.

Le CNPP a réalisé en 2012, une étude sur la combustibilité de ce type de palette :

« Avis technique sur la non combustibilité de stockages de boîtes de conserve au regard des critères de la note de doctrine relative au classement des stockages associés à certaines activités de production alimentaire, publiée par la Direction Générale de la Prévention des Risques en novembre 2011 »

Ce rapport est joint en annexe (ANNEXE 2.1).

Il y apparait la composition d'une palette type :

Nature	Masse en kg	Pourcentage %
Boite		
Métal	140	9.6
Liquide	595	40.8
Eau dans les légumes humides	543	37.2
Légumes déshydratés	145	9.9
Cartons	11	0.8
Film rétractable	4.25	0.3
Bois de palettes	20.5	1.4
TOTAL	1458.75	100

Les produits combustibles issus de ces palettes sont les produits d'emballages, savoir :

CNPP - Type de palette : 1.2*0.8*1.5 = 1.4 m3	
Nature	Masse en kg
Cartons	11
Film rétractable	4.25
Bois de palettes	20.5
TOTAL	35.3 kg/palette

Les palettes du projet ZIEGLER auront un volume de 2.3 m3 environ, le tableau ci-dessus est donc repris en adaptant la masse de produits combustibles par palette :

ZIEGLER - Type de palette : 1.3*1.1*1.6 = 2.3 m3	
Nature	Masse en kg
Cartons	18
Film rétractable	7
Bois de palettes	34
TOTAL	59 kg/palette

La quantité maximale de palettes prévues sur le site étant de 31 116 palettes, la masse de produits combustibles au sein de l'entrepôt sera de 1 835 tonnes environ.

Ces données seront reprises dans le cadre de la simulation Flumilog. La simulation Flumilog est jointe en annexe (ANNEXE 2.2).

Cellule	Nombre de palettes	Masse produits combustibles dans une palette en kg	Masse totale de produits combustibles en tonnes
A	4968	59	293
B	4444		262
C	4360		257
D	2856		168
E	4968		293
F	4740		280
G	4780		282
TOTAL	31 116		1 835

5.2. ACTIVITES CONNEXES

5.2.1. Charge des accumulateurs

Le site sera équipé de batteries pour la charge des engins de manutention (chariots élévateurs, transpalettes ...).

Cette activité ne sera pas classée au titre de la réglementation des ICPE sous la rubrique n°2925, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant inférieure à 50 kW.

Il n'y aura pas de local de charge. Deux chargeurs par cellule sont prévus.

5.2.2. Bureaux

Le site sera équipé de bureaux pour le personnel travaillant sur le site et l'accueil des chauffeurs. Ils sont prévus sous forme de bungalows situés à l'extérieur du bâtiment de stockage en façade Ouest. Ils seront implantés à environ 1.5 m de l'entrepôt, il est donc prévu un mur REI120 au niveau de la cellule C façade Ouest, le long des bureaux.

5.3. EFFECTIFS ET HORAIRES

5.3.1. Effectifs

Le nombre de personnes travaillant sur le site sera de 6.

5.3.2. Horaires

En journée moyenne, le temps de travail sera de 7,5 h/jour avec une coupure le midi (soit 8h-17h). Les jours de pointe, il pourra y avoir deux équipes de 2 x 7,5 h/jour avec une coupure le midi (soit 5h-21h).

En période de pointe, le nombre de PL transitant sur le site est estimé à 19/jour.